



## Demande de pension en garde alternée

Par **stephbib67**, le **21/07/2010** à **17:50**

Bonjour,

mon ex est partie du domicile conjugal en avril 2008, nous n'étions pas mariés et avons une fille de sept ans cette année. Sans être allé voir un juge, nous avons convenu d'une garde alternée, aucun des deux n'a officiellement la garde exclusive.

Dans cette garde alternée, je dois être disponible tous les soirs de la semaine pour garder ma fille la nuit et ma mère tous les midi de la semaine pour la faire manger, la chercher et l'emmener à l'école car mon ex travaille en horaires 3x8 et ne peut donc pas assumer la garde de sa fille.

J'ai toujours eu la part de ma fille sur ma feuille d'imposition. Comme cela fait deux ans que nous sommes séparés je lui ai proposé de la prendre à son tour deux ans de suite sur sa déclaration d'impôts puis de prendre chacun une demi-part, pour que personne ne soit lésé, ce qu'elle a accepté.

Par contre elle soutient qu'elle peut me demander une pension (par ce qu'elle n'y arrive pas financièrement)

J'ai plus souvent ma fille à charge!

Peut-elle le faire et à quel titre ?

A la naissance de notre enfant elle voulait qu'elle porte son nom, puis a laissé tomber, mais en contre partie elle a dit qu'elle voulait être tuteur légal. A l'époque j'ai accepté mais je n'ai jamais rien signé qui allait dans ce sens. En admettant qu'elle le soit, aurait-elle plus de droits que moi?

merci pour votre attention et vos réponses

Par **Marion2**, le **21/07/2010** à **18:35**

bonjour,

Saisissez en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance afin de lui expliquer votre situation.

le JAF statue toujours dans l'intérêt de l'enfant.

Ner dites pas dans votre courrier que votre ex-compagne est partie du domicile conjugal. Il n'y avait pas de domicile conjugal puisque vous n'étiez pas mariés.